

# Contrat de Distribution ALSO Cloud Marketplace

## pour la Distribution de Services Cloud

Mis à jour – ALSO Fr – 01/10/2019

La société \_\_\_\_\_, Société \_\_\_\_\_ au capital de \_\_\_\_\_ euros, dont le siège social est au \_\_\_\_\_ inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de \_\_\_\_\_ sous le n° \_\_\_\_\_, représentée par \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,  
Ci-après le « Distributeur »

ALSO et le Distributeur sont ci-après collectivement dénommés « Les Parties » et individuellement « La Partie ».

Le Distributeur souhaitant profiter du service ALSO Cloud Marketplace, déclare accepter les dispositions énoncées ci-après.

### Table des matières

1.	Contexte .....	2
2.	Définitions .....	2
3.	Marketplace, modèle de distribution et Produits d'ALSO Cloud Marketplace .....	3
4.	Conditions de vente .....	4
5.	Prix et paiements .....	5
6.	Durée-Résiliation - Fin du contrat .....	6
7.	Assistance Technique .....	8
8.	Formation .....	9
9.	Exigences techniques et en matière de sécurité .....	9
10.	Droits de propriété intellectuelle .....	9
11.	Informations, protection des données, confidentialité, rapports .....	10
12.	Garanties et indemnités du FSC .....	11
13.	Recours en cas de défauts d'exécution .....	11
14.	Responsabilité d'ALSO .....	11
15.	Domages occasionnés par les Distributeurs ou Clients Finaux .....	12
16.	Force majeure .....	12
17.	Exigences financières, droit d'Audit .....	12
18.	Cession .....	12
19.	Notifications .....	13
20.	Conformité .....	13
21.	Dispositions diverses .....	13

### Pièces jointes

Annexe 1 :	Conditions Générales d'Utilisation
Annexe 2 :	Traitement des Commandes
Annexe 3 :	Formulaire de souscription à la facturation électronique
Annexe 4 :	Formulaire de souscription au moyen de paiement : LCR non acceptée

## 1. Contexte

ALSO est un distributeur de solutions de services informatiques cloud tels que Software-as-a-Service, Platform-as-a-Service, Infrastructure-as-a-Service et autres Produits (tels que définis ci-après) offerts par des fournisseurs de services Cloud. ALSO a développé une solution logicielle exclusive permettant aux distributeurs de sélectionner et redistribuer des services cloud fournis par différents fournisseurs de services cloud à leurs Clients finaux et gérer les cycles de vie des services cloud via un panneau de contrôle (la Marketplace « ALSO Cloud Marketplace »). ALSO Cloud Marketplace souhaite offrir les outils de gestion nécessaires aux distributeurs afin qu'ils gèrent la distribution des services cloud allant des commandes et de l'approvisionnement à la facturation. ALSO Cloud Marketplace est gérée comme un service cloud autonome et ne requiert aucune installation.

Le Distributeur vend une variété de services informatiques, logiciels et matériels incluant les services cloud. Les clients du Distributeur sont principalement des professionnels.

Le présent contrat-cadre (le « Contrat ») vise à souligner les conditions en vertu desquelles le Distributeur peut passer des commandes et revendre des services cloud de la Marketplace ALSO Cloud Marketplace à ses clients.

## 2. Définitions

2.1 Dans le présent Contrat, les termes suivants ont la signification suivante :

Terme	Description
Société Affiliée	Une société ou entreprise sous le contrôle d'une Partie ou sous contrôle commun avec elle par une société mère conformément au droit local régissant cette Partie.
Contrat	Le présent contrat-cadre de distribution incluant toutes ses annexes et les Conditions Particulières des Produits.
ALSO Cloud Marketplace	La Marketplace cloud et le panneau de contrôle cloud d'ALSO pour les Distributeurs fournissant un outil de gestion de la distribution et du cycle de vie des services cloud allant de la commande et l'approvisionnement à la facturation.
Informations Confidentielles	Les informations exclusives ayant une valeur commerciale, d'ALSO et/ou des Fournisseurs de Services Cloud. Les informations confidentielles incluent tout matériel remis au Distributeur en vertu du présent Contrat, tous les termes et conditions, informations, spécifications, documents et autre matériel en tout genre (matériel ou immatériel, lisible par machine ou par l'utilisateur) ; les idées, techniques, les savoir-faire et procédures contenus ou révélés dans un des matériels qui précèdent ; toute partie des éléments précédents divulguée au Distributeur sur une base confidentielle pour être uniquement utilisée comme l'autorise expressément le présent Contrat. Ces informations seront considérées comme des Informations Confidentielles, que ces informations (sous forme matériel) soient identifiées comme « CONFIDENTIELLES » (ou à l'aide d'une légende similaire) ou non.
FSC ou Fournisseur de Services Cloud ou CSP	Le fournisseur des Produits qui sont distribués par l'intermédiaire d'ALSO Cloud Marketplace.
Date de Prise d'Effet	La dernière date de signature du présent Contrat.
Client Final	Une entreprise cliente d'un Distributeur (à l'origine) étant la personne ou entité utilisant les Produits. Sauf disposition contraire des Conditions Particulières des Produits, les Produits ne sont pas destinés à être distribués aux consommateurs.
Force Majeure	Telle que définie à l'article 16.1.

Terme	Description
Droits de Propriété Intellectuelle	Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, droits des logiciels, droits des bases de données, droits des brevets, droits sur les inventions, droits sur les marques de commerce, les marques distinctives, les droits de conception, les droits de topographie des semi-conducteurs, les secrets commerciaux et les savoir-faire.
Partie(s)	ALSO ou le Distributeur individuellement/collectivement.
Données à caractère personnel	Toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable au sens de la Directive 95/46/CE de l'UE sur la Protection des Données, ou toute Directive ou Réglementation de l'UE remplaçant la Directive 95/46/CE.
Produit(s)	Les services ou solutions du Fournisseur de Services Cloud offerts sur la Marketplace d'ALSO Cloud Marketplace en vue de leur redistribution, tels que les Software-as-a-Service, Platform-as-a-Service, Infrastructure-as-a-Service, etc. et tels que décrits plus en détail dans les Conditions Particulières des Produits.
Abonnement aux Produits	Le droit des Clients Finaux à utiliser un Produit pour un certain temps conformément aux conditions de licence du FSC concernant le Produit.
Crédit de Service	Recours en cas de non-respect par le FSC d'un SLA défini dans les Conditions Particulières des Produits, telle que par exemple une déduction proportionnelle de frais de service.
SLA	L'accord de niveau de service tel que spécifié dans les Conditions Particulières des Produits respectives.
Conditions Particulières des Produits	Les conditions particulières qui sont affichées sur la Marketplace ALSO Cloud Marketplace pour chaque Produit et qui ont été acceptées par le Distributeur avant la commande d'un Produit via la Marketplace ALSO Cloud Marketplace, incluant une description du service, les niveaux de service et les conditions particulières qui peuvent compléter ou modifier certaines conditions aux règles générales du présent Contrat.
Territoire	France (tout pays supplémentaire sera précisé dans les Conditions Particulières des Produits).
Marques de Commerce	Tous les logos, marques de commerce, marques de service, noms de marque, appellations commerciales, noms de domaine et/ou slogans utilisés par ALSO et/ou les Fournisseurs de Services Cloud concernant les Produits et services fournis en vertu du présent Contrat (enregistrés ou non).

### 3. Marketplace, modèle de distribution et Produits d'ALSO Cloud Marketplace

#### 3.1 Marketplace ALSO Cloud Marketplace

- 3.1.1 ALSO mettra gratuitement à disposition du Distributeur un panneau de contrôle pour passer les commandes individuelles des Produits et gérer les cycles de vie des Abonnements aux Produits en vertu des termes des Conditions d'Utilisation de la Marketplace ALSO Cloud Marketplace en vigueur. La version en vigueur à la Date de Prise d'Effet est jointe en Annexe 1.
- 3.1.2 L'accès à la Marketplace ALSO Cloud Marketplace est limité aux Distributeurs d'ALSO déjà inscrits. Les Nouveaux Distributeurs doivent être inscrits dans un premier temps en tant que nouveaux clients et accepter les conditions générales d'ALSO avant que l'accès puisse être autorisé.

- 3.1.3 L'administrateur ou autre utilisateur désigné et autorisé par le Distributeur accède au panneau de contrôle avec un identifiant et un mot de passe personnels fournis par ALSO généralement via la boutique en ligne ordinaire d'ALSO.
- 3.1.4 Avant qu'un administrateur/autre utilisateur soit autorisé à accéder au panneau de contrôle, cet administrateur/autre utilisateur doit accepter les Conditions d'Utilisation d'ALSO Cloud Marketplace.
- 3.1.5 Le Distributeur est responsable pour tous les utilisateurs auxquels le Distributeur accorde l'accès à ALSO Cloud Marketplace conformément aux Termes d'Utilisation d'ALSO Cloud Marketplace et toute autre réglementation applicable à l'utilisation d'ALSO Cloud Marketplace.
- 3.1.6 ALSO envisage par la suite de mettre en place un système d'avis/de notation sur les Produits.
- 3.1.7 Si le Distributeur fournit ses propres services cloud ne provenant pas d'un FSC distribué par ALSO, le Distributeur et ALSO peuvent conclure un contrat de licence moyennant paiement permettant au Distributeur d'utiliser également ALSO Cloud Marketplace pour ses propres services.

### 3.2 Modèle de Distribution

- 3.2.1 ALSO a une relation contractuelle avec le FSC, et le Distributeur est le co-contractant du Client Final. Le Distributeur n'agira pas en qualité d'agent, de représentant ou courtier d'un FSC ou d'ALSO mais agira en son propre nom. Les accords entre le Distributeur et les Clients Finaux ne sont en aucun cas opposables à ALSO.
- 3.2.2 ALSO distribuera les Produits listés sur la Marketplace ALSO Cloud Marketplace en concédant aux Distributeurs le droit de distribuer les Abonnements aux Produits du FSC aux Clients Finaux et chaque Distributeur devra redistribuer les Abonnements aux Produits aux Clients Finaux. Sous réserve de toute disposition contraire des Conditions Particulières des Produits, les Produits sont distribués sous l'appellation du FSC et ne peuvent faire l'objet d'une distribution « en marque blanche ».
- 3.2.3 Le Client Final paie le Distributeur qui paie, à son tour, ALSO.
- 3.2.4 Certains FSC ou concédants de licence du FSC peuvent exiger que le Client Final signe des conditions d'utilisation ou conditions de licence particulières applicables à l'utilisation du Produit concerné. Ceci ne change en rien le modèle de distribution général et le flux de paiement.

### 3.3 Les Produits

- 3.3.1 Les Produits sont distribués en vertu des termes du présent Contrat, qui constitue un cadre pour tous les Produits et la version alors en vigueur des Conditions Particulières des Produits pour le Produit particulier commandé. Les Conditions Particulières des Produits doivent être acceptées par le Distributeur avant de passer une commande via la Marketplace ALSO Cloud Marketplace. Les Conditions Particulières des Produits consistent en :
  - la description du service des Produits et l'Accord de Niveau de Service (SLA) ;
  - les conditions générales des Produits, y compris toutes conditions particulières de licence pouvant être imposées par le Fournisseur de Services Cloud et/ou son fournisseur de services tiers (ex. Microsoft) ;
  - les conditions de tarification particulières des Produits.
- 3.3.2 Dans la mesure où les Conditions Particulières des Produits peuvent varier d'un Produit à l'autre, et peuvent imposer des exigences particulières au Distributeur, ainsi que demander à ce que le Distributeur impose certaines conditions au Client Final qui sont essentielles pour ALSO et/ou le Fournisseur de Services Cloud ou peuvent demander un certain investissement de la part du Distributeur, le Distributeur doit lire attentivement et comprendre ces Conditions Particulières des Produits avant de commander un quelconque Produit.
- 3.3.3 Il peut également être demandé à ALSO de modifier à tout moment les Conditions Particulières des Produits, par exemple à la demande d'un Fournisseur de Services Cloud ou d'un concédant de licence tiers. Le Distributeur sera informé de ces modifications ou compléments par écrit, courriel ou via la Marketplace ALSO Cloud Marketplace ou sous toute autre forme appropriée et avec un préavis raisonnable.
- 3.3.4 ALSO met à disposition du Distributeur les niveaux de service pour les Produits tels que décrits dans les Conditions Particulières des Produits.

## 4. **Conditions de vente**

#### 4.1 Conditions générales

Sur la base des commandes particulières via la Marketplace ALSO Cloud Marketplace, ALSO concédera au Distributeur le droit de distribuer les Abonnements aux Produits du Fournisseur de Services Cloud aux Clients Finaux et le Distributeur devra redistribuer les Abonnements aux Produits aux Clients Finaux.

#### 4.2 Passage des commandes

La procédure de passage des commandes à la Date de Prise d'Effet est décrite en Annexe 2 et peut être modifiée à la discrétion d'ALSO.

#### 4.3 Fourniture

Le mode de fourniture du Produit particulier aux Clients Finaux est décrit dans les Conditions Particulières des Produits.

#### 4.4 Licence et Abonnements aux Produits

4.4.1 À l'acceptation d'une commande passée via la Marketplace ALSO Cloud Marketplace, le Distributeur obtient une licence non-exclusive de redistribution dudit Produit via les Abonnements Produits aux Clients Finaux concernés par la commande. Des conditions de licence supplémentaires sont spécifiées dans les Conditions Particulières des Produits.

4.4.2 Les droits concédés au Distributeur en vertu du présent Contrat s'appliquent aux lieux d'établissement du Distributeur dans le Territoire. ALSO se consacrera à distribuer les Produits aux Clients Finaux résidant dans le Territoire à moins qu'elle n'en convienne spécifiquement autrement. Toutefois, la distribution dans d'autres pays, en particulier de l'UE ou de l'AELE, est autorisée dans la mesure où le droit européen ou tout autre droit de la concurrence l'exige. Ni le Fournisseur de Services Cloud ni ALSO ne seraient responsables de la conformité des Produits aux lois qui diffèreraient de la législation applicable dans le Territoire.

#### 4.5 Respect des conditions contractuelles

4.5.1 Le Distributeur doit s'assurer que les conditions contractuelles qu'il applique aux Clients Finaux respectent les conditions du présent Contrat. En particulier, le Distributeur doit s'assurer que les conditions de licence, les restrictions de l'utilisation, et les informations nécessaires conformément aux Conditions Particulières des Produits soient communiquées au Client Final et lui soient opposables. En cas de manquement à cette obligation, le Distributeur sera responsable envers ALSO et/ou le Fournisseur de Services Cloud.

4.5.2 Si un Produit est utilisé au-delà des limites de la licence (ex. s'il est révélé dans le cadre d'un audit du Distributeur et/ou des Clients Finaux du Distributeur qu'un compte d'utilisateur unique est partagé par plusieurs utilisateurs), le Distributeur devra rembourser à ALSO tous les coûts et dépenses y afférents (internes et externes). De plus, le Distributeur doit immédiatement acheter toutes les licences manquantes afin de s'assurer que l'utilisation par le Distributeur et/ou les Clients Finaux du Distributeur devienne conforme.

#### 4.6 Marketing

4.6.1 Le Distributeur commercialisera les Produits conformément à toutes les exigences législatives incluant les bonnes pratiques de commercialisation.

4.6.2 Le Distributeur s'efforcera de commercialiser et redistribuer activement les Produits aux Clients Finaux. ALSO peut fournir des versions numériques du matériel marketing (brochures, fiches produit, présentations, etc.) qui doit être utilisé par le Distributeur.

### 5. **Prix et paiements**

#### 5.1 Paiement à ALSO

5.1.1 Les prix actuels des Produits sont indiqués dans ALSO Cloud Marketplace et peuvent également être communiqués via une liste des prix. En cas de différences entre une liste des prix communiquée et les prix indiqués dans ALSO Cloud Marketplace, ces derniers prévaudront.

5.1.2 Durant les trois premiers jours de chaque mois civil, ALSO calcule l'état des Abonnements aux Produits que le Distributeur a concédé sous licence au cours du mois précédent. Sur la base de ce calcul, ALSO établit une facture à l'attention du Distributeur le jour ouvré suivant.

5.1.3 Si des frais de licence sont déterminés pour une période spécifique, le montant facturé chaque mois sera proportionnel à compter du jour de l'enregistrement ou jusqu'au jour de l'annulation de l'enregistrement. Le Distributeur paie uniquement pour la période de concession sous licence

réelle du Produit. Les Conditions Particulières des Produits peuvent stipuler différentes règles et/ou des règles additionnelles pour la tarification, les prix au comptant ou les tarifications spéciales/rabais en fonction du volume.

- 5.1.4 Les conditions de paiement de revendeurs réguliers s'appliquent.
- 5.1.5 Le Distributeur doit payer les Produits commandés indépendamment de toute concession de licence ou utilisation réelle des Produits par le Client Final.

## 5.2 Prix de revente

- 5.2.1 Le Distributeur est libre de déterminer les prix de revente. ALSO peut indiquer dans ALSO Cloud Marketplace un prix de revente recommandé et non contraignant, ce qui devrait donner au Distributeur une indication de ce que le marché accepterait. Les prix de revente fixés n'influent pas sur les prix payables à ALSO.

## 5.3 Ajustements des Prix

- 5.3.1 Les augmentations des prix feront l'objet d'un préavis de 60 (soixante) jours (sauf spécification contraire des Conditions Particulières des Produits) permettant aux Distributeurs d'ajuster leurs accords en aval en conséquence.
- 5.3.2 Les diminutions des prix peuvent être annoncées à tout moment.

## 6. **Durée - Résiliation - Fin du Contrat**

### 6.1 Durée du présent Contrat

- 6.1.1 Le présent Contrat prend effet à la Date de Prise d'Effet. Il peut être mis fin au Contrat par l'une ou l'autre Partie moyennant la notification d'un préavis de 6 (six) mois jusqu'à la fin d'un mois.
- 6.1.2 Si les Parties ont convenu d'une durée minimale d'abonnement pour certains Abonnements aux Produits, le présent Contrat demeure en vigueur concernant ces Abonnements aux Produits jusqu'à l'expiration de l'abonnement convenu (individuellement pour chaque Abonnement aux Produits).

### 6.2 Durée des Abonnements aux Produits / Offres de Produit

- 6.2.1 Les Abonnements aux Produits peuvent être librement modifiés (augmentés ou réduits) par le Distributeur sur une base journalière sauf spécification contraire des Conditions Particulières des Produits ou si le Distributeur a commandé un Abonnement aux Produits avec une durée minimale d'abonnement optionnelle.
- 6.2.2 Une fois la durée minimale d'abonnement expirée, l'Abonnement aux Produits se poursuivra sur une base journalière et sera payé conformément aux tarifs en vigueur sauf (a) s'il a été expressément mis fin par l'une ou l'autre Partie à l'Abonnement aux Produits ou (b) si les Conditions Particulières des Produits en disposent autrement.
- 6.2.3 ALSO peut arrêter l'offre de certains Produits ou Abonnements aux Produits moyennant une notification préalable sauf spécification contraire des Conditions Particulières des Produits. Si les Parties ont convenu d'une durée minimale d'abonnement pour certains Abonnements aux Produits, les Abonnements aux Produits concernés demeurent en vigueur jusqu'à l'expiration de la durée minimale d'abonnement convenue (individuellement pour chaque Abonnement aux Produits) même si le préavis susmentionné a expiré, sauf spécification contraire des Conditions Particulières des Produits
- 6.2.4 Le Distributeur s'efforcera raisonnablement d'obtenir des informations des Clients Finaux concernant la satisfaction du Client Final dans le cas où il est mis fin au Contrat par les Clients Finaux et informera ALSO en conséquence.

### 6.3 Effet de la fin du Contrat

- 6.3.1 A la date à laquelle il est mis fin au présent Contrat, les obligations et droits des Parties (y compris les droits de licence et d'Abonnement aux Produits à l'article 4.4) expireront à la prise d'effet du terme sauf si les Parties conviennent qu'il en soit autrement ou concernant une obligation ou un droit qui, de par sa nature, survivra au terme.
- 6.3.2 Dans l'hypothèse où il est mis fin à une offre de Produits ou à un Abonnement aux Produits, seul ce Produit ou les conditions sous-jacentes sont visés, cela n'affecte pas la validité du présent Contrat ou des autres Abonnements aux Produits en vertu des présentes.
- 6.3.3 Toute sous-licence et tout abonnement des Clients Finaux expireront à la date à laquelle il est mis fin au Contrat.

6.3.4 Le Distributeur s'assurera d'avoir en place des notifications de résiliation contractuelle des Clients Finaux qui permettent au Distributeur de résilier tout Abonnement aux Produits du Client Final dans les délais de résiliation applicables.

#### 6.4 Suspension

6.4.1 Le FSC et/ou ALSO peuvent suspendre à tout moment l'accès d'un Client Final à un Produit afin de prévenir les dommages, responsabilités, sanctions ou pour toute raison valable équivalente en cas de comportement illicite de ce Client Final ou de non-respect par ce dernier des stipulations du présent Contrat (y compris les Conditions Particulières des Produits) imposées par le Distributeur au Client Final, en particulier mais sans s'y limiter si :

1. a) un Client Final ou un utilisateur lié au Client Final utilise les Produits pour ou dans le cadre de la diffusion ou la contribution à la diffusion de virus, logiciels espion, autre code de programmation dommageable ou courriels non sollicités par le destinataire (pourriels, phishing, lettres en chaîne, etc.) ;
  2. d'actions perturbant ou endommageant les ordinateurs ou systèmes sur internet ou les actions impliquant un accès non autorisé aux ordinateurs ou systèmes connectés à internet (piratage informatique) ;
  3. d'actes ou omissions occasionnant à ALSO ou au FSC un(e) interférence ou dommage anormal(e) à ses systèmes ou créant une consommation des ressources anormalement importante ou incontrôlable (telle qu'une pression sur le processeur, la mémoire vive, le disque I/O ou le réseau) ;
  4. de la violation d'un droit de tiers (y compris les droits d'auteur) par le transfert, le téléchargement, la distribution ou similaire sans l'autorisation appropriée des détenteurs des droits ;
  5. d'activités ou de la diffusion de matériel contraire au code pénal local (ex. la diffusion de calomnies ou diffamation, l'affichage de pornographie infantile, le recel ou les paris) ; ou
  6. de toute autre action qui viole la législation applicable, les conditions d'utilisation énoncées en Annexe 1 et dans ALSO Cloud Marketplace, ou les directives d'utilisation concernant l'utilisation du Produit telles qu'indiquées dans ALSO Cloud Marketplace.
- b) le Client Final viole les Droits de Propriété Intellectuelle d'ALSO, du FSC ou de prestataires tiers du FSC.

6.4.2 Le FSC et/ou ALSO peuvent suspendre à tout moment l'accès du Distributeur aux Produits si les actions décrites à l'article 6.4.1 sont conduites par le Distributeur en personne ou à sa connaissance.

6.4.3 ALSO devra immédiatement informer le Distributeur de toute suspension et de son motif sous-jacent et également indiquer si la suspension est temporaire ou permanente. En cas de suspension permanente, ALSO et le Distributeur mettront fin à l'Abonnement aux Produits respectif concernant le Client Final concerné. Le Distributeur est tenu de s'assurer de sa capacité à exercer les mêmes droits envers les Clients Finaux et à communiquer les notifications pertinentes.

#### 6.5 Résiliation pour juste motif

6.5.1 L'une ou l'autre Partie sera autorisée à résilier, le présent Contrat et/ou les Abonnements aux Produits moyennant la remise d'une notification restée sans effet dans un délai de quarante-huit (48) heures sans avoir à déposer une réclamation auprès du Tribunal compétent (« de plein droit »), indépendamment de toute durée minimale d'abonnement si cette résiliation est motivée.

6.5.2 Il existe un juste motif si, au regard de toutes les circonstances du cas spécifique et de l'équilibre des intérêts des deux parties, la partie à l'origine de la résiliation ne peut raisonnablement prévoir de poursuivre la relation contractuelle jusqu'à la date de résiliation ou résolution convenue ou jusqu'à la fin du préavis.

6.5.3 En particulier, il existe un juste motif si le Distributeur est en défaut de paiement lors de deux échéances successives ; est en défaut de paiement des factures ou d'une partie significative de l'une d'entre elles.

6.5.4 En cas de résiliation pour juste motif par ALSO, ALSO ou le tiers qu'elle aura désigné est autorisé à contacter directement le Client Final du Distributeur concerné par la résiliation afin d'éviter une interruption de service et de lui proposer de poursuivre le service. Sur demande, le Distributeur remettra à ALSO les informations de contact nécessaires.

#### 6.6 Liquidation

Sous réserve de la loi applicable, et sans limiter tout autre droit ou recours, l'une ou l'autre Partie sera autorisée à mettre fin au présent Contrat avec prise d'effet immédiate sans avoir déposé une réclamation auprès du Tribunal compétent (« de plein droit »), si l'autre Partie (sauf concernant une réorganisation, reconstruction ou fusion n'affectant pas la solvabilité de l'autre Partie) engage un quelconque type de procédure en liquidation, nomme un liquidateur, est généralement incapable de payer ses dettes, conclut un concordat ou accord similaire avec ses créanciers.

#### 6.7 Forme

Toute résiliation, résolution ou terme du présent Contrat se fera par écrit. Les modifications des Abonnements aux Produits par le Distributeur ne requièrent aucune forme spéciale mais suivent la procédure de commande convenue.

#### 6.8 Aide à la Transition

Dans ses accords avec le FSC, ALSO demandera à ce dernier de prêter une assistance raisonnable à ALSO, aux Distributeurs et/ou Clients Finaux pour la migration des données du Client Final en cas de résiliation, résolution ou terme du Contrat. L'aide à la transition est généralement proposée moyennant des frais supplémentaires. Les détails doivent être énoncés dans les Conditions Particulières des Produits. Le cas échéant, l'aide à la transition peut inclure les contacts et accords directs nécessaires entre le FSC et le Client Final.

### **7. Assistance Technique**

#### 7.1 Assistance fournie par le Distributeur

7.1.1 Le Distributeur doit prêter une assistance technique aux Clients Finaux concernant les Produits. Le Distributeur sera le premier point de contact pour les demandes d'assistance des Clients Finaux. ALSO n'assumera aucune obligation de fournir une assistance technique aux Clients Finaux.

7.1.2 Les exigences d'assistance technique standards sont au minimum l'assistance téléphonique et par courriel durant les heures ouvrées habituelles. Les exigences minimales d'assistance technique en sus de cette norme sont énoncées dans les Conditions Particulières des Produits.

7.1.3 ALSO peut mettre certaines installations en ligne à la disposition du Distributeur pour être utilisées pour la fourniture par le Distributeur de l'assistance technique des Clients Finaux. ALSO peut ajuster à tout moment le contenu et la fonctionnalité de ces installations, à sa seule discrétion.

#### 7.2 Assistance fournie par ALSO

7.2.1 ALSO fournira une assistance technique au Distributeur. ALSO sera le premier point de contact pour les demandes d'assistance du Distributeur.

7.2.2 L'assistance technique standard consiste en une ligne d'assistance téléphonique et une assistance par courriel durant les heures ouvrées habituelles concernant les Produits et la Marketplace ALSO Cloud Marketplace. L'assistance est uniquement fournie à l'un des contacts désignés du Distributeur.

7.2.3 Le Distributeur doit suivre toutes les instructions orales et écrites d'ALSO concernant les Produits.

7.2.4 Toutes les demandes devront être transmises via un système de tickets une fois celui-ci installé par ALSO. Le Distributeur doit s'assurer de la connectivité à ses systèmes informatiques pour pouvoir bénéficier de l'assistance. Tous les canaux d'assistance seront gérés via un tel système de tickets.

7.2.5 ALSO peut facturer des frais supplémentaires pour l'assistance autre que celle prévue par ALSO dans le présent article.

#### 7.3 Assistance fournie par le FSC

Le FSC fournira une assistance technique de niveau 3. Les exigences d'assistance technique standards sont au minimum l'assistance téléphonique et par courriel durant les heures ouvrées habituelles. Toute assistance supplémentaire est énoncée dans les Conditions Particulières des Produits. Le FSC est autorisé (mais sans y être obligé) à recevoir et gérer les communications et demandes directement des Distributeurs et Clients Finaux. De plus, le FSC est autorisé à approcher et communiquer au sein des systèmes d'assistance applicables directement avec les

Distributeurs et Clients Finaux afin de résoudre les problèmes techniques, y compris des approches proactives des Distributeurs et Clients Finaux concernant les problèmes techniques connus ou imminents ou afin d'identifier les problèmes.

## **8. Formation**

- 8.1 Le Distributeur s'assurera que son personnel suit les formations et instructions appropriées afin de distribuer les Produits, prêter assistance (y compris l'assistance du Client Final) concernant les Produits, et recevoir des formations régulières.
- 8.2 Les exigences en matière de formation pour les Produits particuliers peuvent varier et sont énoncées dans les Conditions Particulières des Produits (le cas échéant).
- 8.3 ALSO peut refuser de concéder le droit de redistribution au Distributeur si celui-ci ne réunit pas, selon ALSO, les conditions énoncées aux articles 7.1.1-7.1.3 ou 8.1.
- 8.4 ALSO doit informer le Distributeur des opportunités permanentes pour la formation susmentionnée et des instructions fournies par ALSO ou le FSC.

## **9. Exigences techniques et en matière de sécurité**

- 9.1 Les Parties doivent respecter les normes satisfaisantes de l'industrie concernant leur organisation et sécurité au regard de la sécurité informatique et des données. Les Conditions Particulières des Produits peuvent stipuler des exigences minimales spécifiques pour lesdits Produits concernant le Distributeur ou le Client Final (y compris les exigences minimales de sécurité imposées au Distributeur et/ou Client Final telles que par exemple, mais sans s'y limiter, la protection contre les virus et logiciels malveillants).
- 9.2 Il est précisé dans la description du service des Produits se trouvant dans les Conditions Particulières des Produits si, et dans quelle mesure, les Produits adhèrent à une norme ou certification spécifique de l'industrie.
- 9.3 ALSO exige du FSC qu'il s'abstienne d'utiliser les centres de données se trouvant hors de l'UE ou de l'AELE sauf disposition expresse contraire des Conditions Particulières des Produits. Le FSC est tenu d'informer ALSO de tout changement d'adresse d'un centre de données et ALSO en informera le Distributeur en conséquence.
- 9.4 ALSO exige du FSC qu'il ait en place un plan de reprise après sinistre et de poursuite de l'activité en cas d'interruption des réseaux de communications, de panne du matériel ou logiciel, défaillance électrique ou catastrophe (incendie, tempête, émeute, etc.) sauf disposition expresse contraire des Conditions Particulières des Produits. Le Distributeur peut demander à ALSO à tout moment une copie de la version actuelle du plan.
- 9.5 Les Parties devront s'informer mutuellement sans délai si elles ont connaissance d'un(e) perte, dommage, alternance, divulgation, destruction de, ou toute tentative d'accès non autorisé à, toute donnée du Distributeur ou des Clients Finaux et travailler conjointement avec le FSC afin de minimiser l'impact d'un tel événement et éviter qu'il ne se reproduise.

## **10. Droits de propriété intellectuelle**

### **10.1 Propriété**

Tous les Droits de propriété intellectuelle et autres droits attachés à un Produit sont détenus ou concédés sous licence par le FSC et tous les Droits de propriété intellectuelle attachés à ALSO Cloud Marketplace sont détenus ou concédés sous licence par ALSO. Aucun droit de propriété ne sera cédé par ou en vertu du présent Contrat, en tout ou en partie, au Distributeur, ou autres Clients Finaux.

### **10.2 Étiquetage, Marques de commerce et marque**

- 10.2.1 Sauf disposition contraire des Conditions Particulières des Produits, le Distributeur redistribuera les Produits sous le label du FSC et en utilisant les Marques de commerce du FSC en faisant référence au FSC.
- 10.2.2 Des conditions ou droits supplémentaires ou différents pour l'étiquetage (ex. l'étiquetage en « marque blanche » pour les distributeurs) et pour l'utilisation de la marque de commerce peuvent être énoncés dans les Conditions Particulières des Produits du Produit respectif.

### **10.3 Violation des Droits de propriété intellectuelle du FSC**

- 10.3.1 Le Distributeur doit informer ALSO sans retard injustifié, s'il prend connaissance d'une violation avérée ou imminente d'un quelconque des Droits de propriété intellectuelle du FSC, du prestataire tiers du FSC ou d'ALSO.

- 10.3.2 Le Fournisseur de Services Cloud ou son prestataire tiers dont les Droits de propriété intellectuelle sont concernés auront plein contrôle de toutes les procédures relatives au Droit de propriété intellectuelle et décideront, à sa seule discrétion, de la mesure (y compris le litige, l'arbitrage ou le règlement), le cas échéant, à prendre concernant toute violation avérée ou présumée des Droits de propriété intellectuelle ou toute réclamation ou demande reconventionnelle intentée ou imminente concernant le Droit de Propriété Intellectuelle.
- 10.3.3 Le Distributeur doit veiller dans son contrat avec le Client Final à ce que ce dernier l'informe en conséquence s'il prend connaissance d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle et doit s'assurer que le FSC puisse faire valoir ses droits en vertu de l'article 10.3.2 également à l'égard du Client Final.

## **11. Informations, protection des données, confidentialité, rapports**

### **11.1 Données à caractère personnel**

Dans la mesure où les Données à caractère personnel sont traitées et gérées pour les Clients Finaux par le FSC, les règles suivantes s'appliquent et le Distributeur doit informer le Client Final en conséquence :

Le Client Final concerné est le Contrôleur des Données pour ses données à caractère personnel traitées et utilisées par les Produits.

Le FSC est responsable du traitement de ces données, agissant au nom de et suivant les instructions du Client Final en tant que responsable du traitement.

Si les lois en matière de protection des données requièrent la signature d'un accord de traitement des données ou d'autres accords conclus entre les responsables du traitement des données et les Contrôleurs de Données, le Client Final étant Contrôleur des données et le FSC étant le responsable du traitement des données, devront conclure un tel accord de traitement des données et/ou autres accords directement l'un avec l'autre.

### **11.2 Confidentialité**

11.2.1 Pendant la Durée du Contrat, ALSO peut l'une ou l'autre des Parties peut communiquer des Informations Confidentielles au Distributeur à l'autre Partie en vue de satisfaire aux obligations prévues par le présent Contrat.

11.2.2 Toutefois, les informations confidentielles n'incluent pas les informations qui sont ou tombent dans le domaine public sans violation par le Distributeur du présent Contrat. ; Etaient en possession de la partie récipiendaire avant qu'elles ne lui soient communiquées par la partie émettrice ; pour lesquelles il est sous-entendu dans le présent Accord qu'elles seront transmises à un tiers ou qui sont communiquées en raison d'une législation obligatoire ou d'une ordonnance du tribunal ; ont été communiquées à la partie récipiendaire par un tiers n'étant pas soumis à une obligation de confidentialité ou de non-utilisation envers la partie émettrice ; ou qui ont été indépendamment développées par la partie récipiendaire sans que celle-ci n'ait utilisé une quelconque Information Confidentielle de la partie émettrice ou du Fournisseur de Services Cloud.

11.2.3 Les informations obtenues dans le cadre du présent Contrat ne doivent, en aucune circonstance, être utilisées à une quelconque fin autre que celles établies dans le présent Contrat.

11.2.4 Les Parties, leurs dirigeants, administrateurs et employés doivent protéger les Informations Confidentielles, les documents et toute information y afférente, écrits ou oraux, concernant leurs propres secrets commerciaux. Les Parties s'engagent à exiger de leurs dirigeants, administrateurs et employés qui ont accès aux Informations Confidentielles qu'ils fassent preuve du degré de soin suffisant pour protéger les Informations Confidentielles de tout type de divulgation ou utilisation non autorisée.

11.2.5 Dans le cas où la partie récipiendaire ne respecterait pas le présent article, elle indemniserait et dégagerait de toute responsabilité la partie émettrice et les Fournisseurs de Services Cloud concernant tous les coûts, pertes et dépenses (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) découlant de ou en rapport avec la violation de l'engagement de confidentialité dans le présent article.

11.2.6 Les obligations prévues par cet article demeureront en vigueur cinq ans après la résiliation du présent Contrat, sauf et dans la mesure où ces informations sont ou entrent par la suite dans le domaine public.

- 11.3 Comptes rendus  
ALSO enverra, à sa discrétion, ses données sur les ventes (incluant les noms et adresses des Distributeurs) aux sociétés de surveillance de Marketplace tierces (ex. Context, GfK) et au FSC.

## **12. Garanties et indemnisations du FSC**

- 12.1 ALSO confirme que le FSC lui a garanti que (i) les Produits et leur distribution par les Distributeurs d'ALSO et leur utilisation par les Clients Finaux conformément au présent Contrat ne violent aucun Droit de Propriété Intellectuelle et que (ii) les Produits respectent les lois locales applicables du Territoire.
- 12.2 Le FSC a convenu dans son accord passé avec ALSO de défendre, indemniser, et dégager de toute responsabilité le Distributeur concernant toute réclamation de tiers et les dépenses raisonnables associées à cette réclamation (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) basée sur une violation avérée ou prétendue d'un Droit de Propriété Intellectuelle en raison de la fabrication, de la vente, de la commercialisation ou de l'utilisation du Produit. En cas de menace de réclamation pour contrefaçon, le FSC peut, en plus de l'indemnisation susmentionnée à ses frais et à sa discrétion (i) obtenir le droit de poursuivre la commercialisation et la vente du Produit, (ii) modifier le Produit afin que celui-ci soit conforme. Les obligations du FSC en vertu du présent article sont soumises aux conditions suivantes : (i) Le Distributeur doit, sans retard injustifié, notifier ALSO de la réclamation par écrit ; (ii) le Distributeur doit, si le FSC ou ALSO lui en fait la demande par écrit, confier le contrôle de la défense et/ou du règlement de la réclamation au FSC ; et (iii) le Distributeur devra prêter au FSC et/ou à ALSO l'assistance raisonnable à la défense de la réclamation.
- 12.3 Le FSC peut avoir fourni des garanties ou indemnisations supplémentaires pouvant être énoncées dans les Conditions Particulières des Produits.

## **13. Recours en cas de défauts d'exécution**

- 13.1 Les recours du Distributeur en cas de non-exécution, mauvaise exécution ou retard sont indiqués dans les SLA des Conditions Particulières des Produits respectives. Si un cas de non-exécution, de mauvaise exécution ou de retard est défini dans le SLA, le recours applicable (ex. Crédit de Service) sera le seul recours du Distributeur. Si aucun niveau de service n'est défini ou si les niveaux de service définis ne s'appliquent pas à la non-exécution, mauvaise exécution ou au retard en question, le Distributeur pourra utiliser les recours légaux pour ces défauts d'exécution prévus par la loi du Territoire sous réserve de l'article 15.
- 13.2 Le Distributeur doit informer ALSO sans retard injustifié de toute réclamation au titre d'un défaut d'exécution formulée par les Clients Finaux à l'encontre du Distributeur. Sous réserve de toute disposition contraire du SLA et/ou des Conditions Particulières des Produits, ALSO répondra dans les trois jours ouvrés suivant la réception de la notification d'ALSO d'un prétendu défaut d'exécution en suggérant les recours de services appropriés à cet égard.

## **14. Responsabilité d'ALSO**

- 14.1 Tout Produit est distribué « en l'état » avec les fonctions indiquées dans la description se trouvant dans les Conditions Particulières des Produits. ALSO et/ou le Fournisseur de Services Cloud dégagent toute responsabilité pour les Produits répondant aux attentes et besoins souhaités.
- 14.2 Dans la mesure où un(e) quelconque information, matériel, logiciel et/ou document est gratuitement mis(e) à disposition du Distributeur, toute responsabilité d'ALSO concernant un(e) quelconque information, matériel, logiciel et/ou document non à jour, incomplet(e) ou incorrect(e) / défectueux(se), tout comme toute responsabilité résultant d'une éventuelle mauvaise interprétation des informations fournies par le Distributeur et toute responsabilité pour les défauts quant à la qualité, le titre de propriété ou l'adéquation à une fin particulière se limite aux cas de négligence grossière ou faute grave d'ALSO ou de ses employés.
- 14.3 À l'exception des cas de mauvaise conduite volontaire ou frauduleuse d'ALSO ou de ses employés, ALSO ne sera, en aucune circonstance, responsable pour un quelconque dommage indirect. À cette fin, la perte de bénéfices, le manque à gagner, les investissements et coûts rendus inutiles, l'atteinte à la réputation, l'annulation ou l'interruption des activités, et la perte de données sont considérés, entre autres comme des dommages indirects.
- 14.4 Sauf disposition expresse contraire du présent Contrat, dans la mesure du possible en vertu des lois obligatoires applicables, la responsabilité d'ALSO se limitera au montant maximum

qu'ALSO a facturé au Distributeur dans les trois (3) mois précédant l'incident à l'origine de la réclamation pour le produit ayant donné lieu à ladite réclamation, avec un maximum de dix mille euros (10 000 €) par sinistre, à hauteur d'un montant maximum total de cinquante mille euros (50 000 €) pendant la durée du présent Contrat.

## **15. Dommages occasionnés par les Distributeurs ou Clients Finaux**

Si ALSO et/ou le FSC subissent un dommage occasionné par (i) une action illicite d'un Client Final, et/ou (ii) une violation par le Client Final d'une ou plusieurs des obligations qui lui sont imposées conformément aux Conditions Particulières des Produits (où le FSC et/ou ALSO ne peuvent recouvrer des dommages-intérêts auprès du Client Final en raison de l'absence de relation contractuelle avec ce dernier), le Distributeur ne sera pas tenu responsable par ALSO ou le FSC pour les événements mentionnés aux points (i) et (ii) ci-dessus sauf si un tel comportement du Client Final est dû à une négligence du Distributeur, de ses représentants légaux ou collaborateurs. En outre, le Distributeur est responsable envers ALSO et le FSC si l'action illicite ou la violation des obligations prévues par le présent Contrat est directement réalisée par le Distributeur en personne.

## **16. Force majeure**

- 16.1 Aucune des parties au présent Contrat ne sera responsable en cas de retard, mauvaise exécution ou d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement pouvant être considéré comme un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du code civil.
- 16.2 Une Partie prétendant être affectée par une Force Majeure devra notifier sans délai l'autre Partie par écrit concernant la survenue de la Force Majeure. Pendant la durée de la Force Majeure, la Partie ainsi empêchée n'est pas obligée d'exécuter ses obligations. L'autre Partie n'est pas obligée d'exécuter ses propres obligations durant cette période, en particulier payer un quelconque frais de service. Toutefois, la Force Majeure n'annule pas l'obligation d'exécution une fois les conditions redevenues à la normale. Pendant la durée de la Force Majeure, les deux Parties sont obligées de s'efforcer de surmonter les obstacles de la Force Majeure.
- 16.3 La Partie invoquant la Force Majeure devra notifier immédiatement l'autre Partie une fois le cas de Force Majeure terminé.

## **17. Exigences financières, droit d'Audit**

- 17.1 Le Distributeur doit disposer des ressources et de la capacité financières pour respecter toutes ses obligations en vertu du présent Contrat.
- 17.2 Le Distributeur remettra à ALSO, à sa demande, les comptes financiers obligatoires à jour, y compris le bilan, le compte de résultat.
- 17.3 ALSO peut, à sa discrétion, mandater un auditeur indépendant chargé de vérifier le respect du présent Contrat par le Distributeur.
- 17.4 Le Distributeur doit, dans une mesure raisonnable et sans rémunération supplémentaire, prêter toute assistance nécessaire pour réaliser l'audit. Le droit d'audit inclut le droit d'accès des auditeurs aux locaux du Distributeur incluant les centres de données où les registres sont détenus ; à la condition i) que les auditeurs respectent les réglementations en matière de santé et sécurité applicables dans les locaux tout comme toute réglementation en matière de sécurité applicable (y compris les directives émises par le Distributeur) dans les locaux, et ii) que les auditeurs acceptent et signent un engagement de confidentialité raisonnable.

## **18. Cession**

Aucun droit ou aucune obligation en vertu du présent Contrat en ce compris le droit de percevoir des sommes d'argent dues ou devenant dues en vertu des présentes, ne sera cédé par le Distributeur sans l'autorisation écrite préalable d'ALSO, et toute prétendue cession sans une telle autorisation sera nulle. L'autorisation d'ALSO ne sera pas refusée sans raison et il sera considéré que celle-ci a été donnée si ALSO ne formule aucune objection dans les dix jours suivant la notification.

## 19. Notifications

Nonobstant les autres obligations de notification en vertu du présent Contrat, le Distributeur devra informer ALSO par écrit des modifications importantes de sa société telles que, mais sans s'y limiter, les modifications de sa structure financière, un changement de contrôle, des cessions, une modification de la haute direction ou des actionnaires clés, étant entendu que toutes ces modifications sont « importantes » de sorte que la loi prévoit qu'une société cotée en bourse dans le Territoire divulgue ces informations au public. Les notifications préalables doivent être envoyées par courriel à [legal@also.com](mailto:legal@also.com).

## 20. Conformité

Les Parties respecteront et exigeront que leurs employés, représentants et agents respectent toutes les lois et réglementations applicables. En particulier, en matière de :

- 20.1 Lutte contre les monopoles : Les Parties s'abstiendront d'engager une quelconque activité anticoncurrentielle tel que des accords horizontaux ou verticaux limitant la concurrence.
- 20.2 Lutte contre la corruption : Les Parties n'offriront à aucun employé, représentant ou agent de l'autre un quelconque avantage personnel pouvant être considéré comme une influence inappropriée sur les décisions commerciales ou la relation commerciale des Parties. Les Parties interdiront également à leurs employés d'offrir, de demander ou d'accepter ce type d'avantage à ou d'un quelconque employé de l'autre Partie.
- 20.3 Les Parties confirment n'avoir aucune activité ou autre connexion avec des terroristes, associations terroristes ou autres organisations criminelles ou inconstitutionnelles.
- 20.4 Si le Distributeur prend connaissance de faits invoquant une suspicion de non-conformité concernant l'exécution du présent Contrat par les employés du Distributeur ou d'ALSO, le Distributeur informera ALSO sans retard injustifié par courriel à [compliance@also.com](mailto:compliance@also.com).

## 21. Dispositions diverses

- 21.1 En cas de conflit entre les termes du présent Contrat et d'autres termes convenus, la hiérarchie suivante s'applique et tout terme d'un niveau hiérarchique supérieur annule et remplace les termes d'un niveau hiérarchique inférieur. Dans l'ordre décroissant : (1) les Conditions Particulières du Produit pour le Produit particulier (2) les autres conditions du présent Contrat, (3) les conditions générales d'ALSO.
- 21.2 Si une ou plusieurs des dispositions du présent Contrat est/sont ou devient/deviennent invalide(s), les autres dispositions du présent Contrat demeureront en vigueur. Les Parties seront, dans ce cas, obligées de remplacer la disposition invalide par une disposition valide la plus proche possible de la disposition invalide tant au niveau légal que financier.
- 21.3 Il est entendu que les deux Parties aux présentes sont des entrepreneurs indépendants et s'engagent dans l'exécution de leurs propres activités respectives. Aucune Partie aux présentes n'est considérée comme étant l'agent de l'autre Partie à toute fin et aucune Partie n'est autorisée à conclure un contrat ou assumer une obligation pour l'autre Partie (à l'exception du droit de concéder sous licence et de souscrire conformément au présent Contrat) ou de donner une quelconque garantie ou faire une quelconque déclaration au nom de l'autre Partie. Chaque Partie sera entièrement responsable pour ses propres employés, préposés et agents, et les employés, préposés et agents d'une Partie ne seront, en aucun cas, considérés comme étant des employés, préposés et agents de l'autre Partie.

## 22. Loi applicable et compétence des tribunaux

- 22.1 Le présent Contrat et toute fourniture des Produits et services en vertu des présentes sont régis par la loi applicable (à l'exclusion des dispositions sur le choix de loi et du for).
- 22.2 Tout litige, désaccord ou réclamation découlant directement ou indirectement du présent Contrat ou de son interprétation sera réglé par le Tribunal de Commerce de PARIS.

Le Distributeur :

Lieu :

Date :

\_\_\_\_\_

Nom :

Fonction :

- N° client (si existant) : \_\_\_\_\_
- Adresse email professionnelle (ne sont pas acceptés les mails publics du type gmail, hotmail, orange, laposte etc.) : \_\_\_\_\_
- Personne à contacter pour la configuration de l'accès à la plateforme :
  - Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_
  - Téléphone : \_\_\_\_\_
  - Email : \_\_\_\_\_

## **Annexe 1 : Conditions Générales d'Utilisation d'ALSO Cloud Marketplace**

Last updated: Nov 17, 2016

These terms of use (hereinafter referred to as “ALSO Cloud Marketplace Terms of Use”) set out the terms and conditions under which ALSO provides ALSO Cloud Marketplace for use. The ALSO Cloud Marketplace is being continuously developed further. Respective fault situations can occur and are dealt with as fast as possible. The services offered in ALSO Cloud Marketplace are aimed at business customers.

### **1. Definitions**

1.1. “ALSO Cloud Marketplace” shall mean ALSO’s cloud marketplace and cloud based control panel for Resellers providing a tool for the management of the distribution and lifecycle of cloud services from ordering and provisioning to billing.

1.2. “ALSO Cloud Marketplace Administrator” shall mean an employee of ALSO who will be responsible for account administration, such as first registration, creating Personal Login Data.

1.3. “Cloud Service Provider” or “CSP” shall mean the provider offering Products to Resellers via ALSO Cloud Marketplace.

1.4. “Personal Login Data” shall mean a personal user identification (ID) and a password of the Reseller User.

1.5. “Products” shall mean any software product and/or other services offered in ALSO Cloud Marketplace.

1.6. “Reseller” shall mean the undertaking which is granted access to ALSO Cloud Marketplace for the purpose of ordering Products for re-distribution to end customers and for the management of product subscriptions.

1.7. “Reseller Admin User” shall mean an individual designated by Reseller who will act as an administrator of the Reseller’s account. The Reseller Admin User subscribes to Product (SaaS), assigns Reseller User to the subscription, and creates new User Personal Login Data for each relevant Reseller employee. “Reseller Admin User” is always also a “Reseller User” as defined hereafter.

1.8. “Reseller User” refers to an individual, appointed by ALSO Cloud Marketplace Administrator or Reseller Admin User, who is entitled to use ALSO Cloud Marketplace according to these ALSO Cloud Marketplace Terms of Use and underlying agreements and within the authorization provided by ALSO Cloud Marketplace Administrator or Reseller Admin User. “Reseller User” can also be a designated user of an end customer of Reseller who has been granted access for self-care services.

## **2. Applicable Terms and Conditions**

2.1. Any use of ALSO Cloud Marketplace is subject to these ALSO Cloud Marketplace Terms of Use. Upon Reseller User's login, access or use of ALSO Cloud Marketplace, Reseller accepts these ALSO Cloud Marketplace Terms of Use in their current version as basis for the use of this ALSO Cloud Marketplace. Reseller shall ensure and is liable that Reseller Users will get knowledge of and observe these ALSO Cloud Marketplace Terms of Use.

2.2. The provisions of these ALSO Cloud Marketplace Terms of Use imposing any obligations upon or granting any rights to the Reseller Users or Reseller Admin User shall be also applicable to the Reseller who has appointed or accepted the respective Reseller Users or Reseller Admin User.

## **3. Registration, Password, Protected Access**

3.1. In the interest of reliability, safety and security and with a view to the legal implications of the orders initiated via ALSO Cloud Marketplace, only registered Reseller Users may access ALSO Cloud Marketplace. ALSO reserves the right to deny registration to any potential Reseller User as well as the right to declare certain sub-sites subject to further registration requirements, although they may have previously been freely accessible to the Reseller User.

3.2. The use of ALSO Cloud Marketplace requires that each Reseller User will be provided with Personal Login Data. The Reseller and its Reseller Admin User are obliged to set up a separate Personal Login Data for each potential Reseller User in its company.

3.3. It is within the Reseller's and its Reseller User's sole responsibility to keep the Personal Login Data in confidence and avoid any misconduct with regards to the use of the Personal Login Data. Personal Login Data in confidence shall not be transferred to anyone. ALSO shall not be liable for any damages resulting from any abuse of any Personal Login Data.

3.4. In case the Reseller User should discover that his Personal Login Data has unintentionally been made accessible to any unauthorized and/or third party or that there might exist any danger of misuse, Reseller User shall immediately inform Reseller Admin User or ALSO Cloud Marketplace Administrator. Reseller Admin User or ALSO Cloud Marketplace Administrator shall then take measures to block the respective Personal Login Data and inform each other accordingly. Upon an application of the Reseller or a new registration and after a danger of misuse is averted ALSO will unblock the Personal Login Data.

3.5. For safety reasons, ALSO reserves the right to lock a user ID, if an incorrect password has been entered several times. However, ALSO Cloud Marketplace Administrator will be able to unlock this user ID and also assign a new password.

3.6. If the Reseller User has forgotten his password, he may receive a new one from the Reseller Admin User or from ALSO Cloud Marketplace Administrator.

3.7. In addition, the Reseller and its Reseller Users, shall not use trivial passwords, such as “Password”, “Test” or “1234” etc. ALSO reserves rights to set and enforce password minimum requirements. ALSO reserves the right to check the security of the passwords and to object to certain passwords if the required standards are not met.

**3.8 Whoever legitimises himself by using Personal Login Data (self legitimisation) is considered as authorised to use ALSO Cloud Marketplace without further verification of his authorisation by ALSO. This also applies if this person is not the true authorised User. The Reseller User implicitly accepts all transactions, orders, actions etc. via ALSO Cloud Marketplace made with the use of Reseller User’s Personal Login Data. Likewise all instructions, orders and all communication received by ALSO via ALSO Cloud Marketplace are regarded as entered and authorised by Reseller User who’s Personal Login Data has been used.**

**3.9 However, for security reasons and in the case of justifiable doubts ALSO has the right to deny the execution of any service and to insist that the Reseller User identifies himself in another way (e.g. telephone number, date of birth, in the past placed orders etc.).**

#### **4. Use of ALSO Cloud Marketplace**

4.1. In order to log in to ALSO Cloud Marketplace the Reseller User will have to enter his Personal Login Data. Depending on the user rights of the respective account the Reseller User will then be able to use different available functions.

4.2. Reseller Users may use the information and documents offered in ALSO Cloud Marketplace only for the purposes for which the information and documents were provided. Any other use of the information and/or documentations, especially any type of replication, alteration, or integration in any publishing or advertisement of any kind is only permitted with prior, explicit and written consent of ALSO or the particular owner of the information. The information can be subject to various intellectual property rights and these property rights shall remain unaffected.

4.3. Reseller Users shall not remove or alter the legends or notes referring to the existing copyrights or intellectual property rights such patents, trademarks etc. and will respect them.

#### **5. Blocking of Accounts, Termination of Use**

ALSO shall be entitled upon notice, at any time and without having to provide specific reasons, to block the Reseller User's right to access the password-protected area of ALSO Cloud Marketplace by blocking his Personal Login Data, especially in cases including but not limited to user: (i) providing false data for the purpose of registering or ordering, (ii) violating these ALSO Cloud Marketplace Terms of Use or neglecting general duties of care with regard to data, (iii) violating applicable laws. If considered necessary for safety reasons by ALSO, e.g. to protect the system’s integrity or avoid damage, ALSO shall be entitled to block any users, accounts or access to the system at any time.

## **6. Hyperlinks**

ALSO Cloud Marketplace may contain hyperlinks to web pages of third parties. ALSO shall have no liability for the contents of such web pages and does not make representations about or endorse such web pages or their contents as its own. ALSO does not control the information on such web pages and is not responsible for the contents and information given thereon. Neither shall ALSO be liable for the quality, correctness, nor completeness of any third party information expressly provided in ALSO Cloud Marketplace as third Party information, including any information supplied by any of the Cloud Service Providers.

## **7. Computer Viruses, Malware**

Although ALSO makes every endeavor to keep ALSO Cloud Marketplace free from viruses and other malware that might affect ALSO Cloud Marketplace. ALSO disclaims any warranty and/or guarantee that ALSO Cloud Marketplace is virus-free. The Reseller shall, for its own protection, take the necessary steps to ensure appropriate security measures and shall utilize a virus scanner before downloading any information, software or documentation.

## **8. Data Privacy, Compliance**

8.1. ALSO will collect personal data e.g. during the registration and use of the ALSO Cloud Marketplace and will store, process and use such personal data for the purpose of enabling the use of ALSO Cloud Marketplace according to applicable law.

8.2. DATA TRANSFER WHEN ORDERING A PRODUCT: By ordering and/or provisioning a Product the Reseller User acknowledges and agrees that his and/or his End-Customer's or End-User's or User's personal data is transferred or made accessible to the Cloud Service Provider. The Reseller acknowledges and agrees that his or End-Customer's or End-User's or User's personal data in relation with the provisioning and/or ordering of a Product may be transferred and exported to other countries, including the USA, even if the respective country's privacy act standards strongly deviate from the EU/EFTA standards and are fundamentally lower. Reseller and Reseller User is obliged to inform his End-Customer's accordingly and get their informed consent for such data transfer.

8.3. Reseller will be solely responsible for ensuring that their Reseller Users and end customers are sufficiently informed about the purpose of the above mentioned use of the personal data and will obtain their consent to the processing etc. of such data by ALSO. Reseller will be and remain solely responsible in view of the personal data of its Reseller Users and end customers.

8.4. Reseller acknowledges and agrees that ALSO Cloud Marketplace and the Products offered may be distributed and used only for purposes that are permitted by applicable laws, regulations or generally accepted practices or guidelines in the relevant jurisdictions. All Reseller Users and Resellers are exclusively responsible for compliance with all applicable local laws. Any access to the information, software and/or documentation provided in ALSO Cloud Marketplace from countries, where such content is unlawful is expressly prohibited.

## **9. Amendments**

ALSO shall be entitled to amend or supplement these ALSO Cloud Marketplace Terms of Use at any time. The Reseller shall be notified of these amendments or additions in writing, by E-mail, or in another appropriate form and with a reasonable period of advance notice.

## **Annexe 2 : Traitement des Commandes**

- i) Les commandes sont soumises directement via la Marketplace ALSO Cloud Marketplace et conformément aux directives fournies par ALSO incluant l'enregistrement des Clients Finaux. Les achats et modifications ultérieurs sont également soumis via la Marketplace et conformément aux directives fournies par ALSO.
- ii) Les Clients Finaux seront enregistrés et radiés via la Marketplace ALSO Cloud Marketplace et conformément aux Conditions d'Utilisation de la Marketplace ALSO Cloud Marketplace.
- iii) Les commandes sont soumises lorsque le Client Final est enregistré, et la commande est soumise dans le panneau de contrôle.
- iv) Les commandes ne seront considérées comme étant acceptées par ALSO qu'à partir du moment où le FSC aura confirmé la prise en compte de la demande.
- v) Il n'existe, à ce jour, aucune option explicite pour vérifier les erreurs de saisie des commandes avant de les soumettre. Toutefois, le Distributeur peut modifier le service immédiatement ou contacter notre assistance le même jour afin de modifier la commande. Toutes les commandes sont suivies par le Distributeur via le journal d'audit accessible sur ALSO Cloud Marketplace et le statut des commandes peut être vérifié dans les rapports sur les clients.
- vi) Il n'existe actuellement aucune option permettant d'accuser réception explicitement de la commande par le destinataire par courriel ou sous toute autre forme électronique. Toutefois, toutes les commandes peuvent être suivies par le Distributeur via le journal d'audit accessible sur ALSO Cloud Marketplace et le statut des commandes peut être vérifié dans les rapports sur les clients.
- vii) Les langues des documents contractuels sont la langue locale et/ou l'anglais.

**SOUSCRIPTION A LA FACTURATION ELECTRONIQUE**

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CLIENTE	
Raison sociale	: _____
Adresse	: _____ _____ _____
N° siren	: _____
N° de TVA	: _____
Interlocuteur Comptable :	_____ Téléphone : _____
Mail pour envoi des factures :	_____

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, agissant en qualité de \_\_\_\_\_ de la société ci-dessus identifiée, déclare souhaiter souscrire à la transmission par voie électronique des factures et avoirs émis par la société ALSO France, SAS au capital de 14.500.000 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro B 391 141 140 en application de l'article 289 du Code Général des Impôts.

Par la présente j'accepte de recevoir les factures et avoirs exclusivement par voie électronique et je reconnais en ces documents la valeur probante des factures et avoirs papier.

Le \_\_\_\_\_

Signature+ cachet

**FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION AU MOYEN DE PAIEMENT :  
LCR NON ACCEPTEE**

A retourner par mail à [inscription-fr@also.com](mailto:inscription-fr@also.com)

**INFORMATIONS CLIENT**

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Numéro siren : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

**AUTORISATION DE PRESENTATION DE LCR NON ACCEPTEE**

Je soussigné Mr/Mme \_\_\_\_\_ agissant en  
qualité de \_\_\_\_\_ autorise la société ALSO France à  
présenter des LCR non acceptées sur mon compte bancaire.

En cas de litige sur une facture, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à  
l'établissement teneur de mon compte.

Je réglerai le différend directement avec le créancier.

**INTITULE DU COMPTE A DEBITER**

IBAN (International Bank Account Number) : \_\_\_\_\_

BIC (Bank Identifier Code) : \_\_\_\_\_

Domiciliation du compte : \_\_\_\_\_

**INFORMATIONS CRÉANCIER**

ALSO France  
SAS au capital de 14.500.000€  
10 avenue des Louvresses  
92230 GENNEVILLIERS  
RCS 391 141 140

Date : \_\_\_\_\_

Signature

# Avenant 1 : Complément Contrat de Distribution ALSO Cloud Marketplace pour la distribution de services Cloud

En raison du processus modifié à compter de mars 2019 par Microsoft pour l'acceptation de l'accord de Microsoft Cloud (MCA) par les clients finaux, il est convenu du complément suivant de l'accord :

## **23. Exécution de l'acceptation du MCA et documentation de l'acceptation**

23.1 Si Microsoft le demande à ALSO, le revendeur est tenu d'obtenir de la part du client final son acceptation du MCA actuel avant la passation d'une commande ou la modification de chaque nouvelle commande ou la modification d'un abonnement existant pour les produits Microsoft CSP (commande ou modification) distribués via ALSO Cloud. Le revendeur est également tenu de documenter l'acceptation MCA par le client final de manière sécurisée et légale.

23.2 En outre, le revendeur est tenu de fournir à ALSO les données suivantes du client final qui a accepté le MCA avant la commande ou la modification via une interface mise à disposition par ALSO :

- Prénom et nom
- Adresse email
- Numéro de téléphone (optionnel)
- Date d'acceptation du MCA par le client final

23.3 L'acceptation par le revendeur au nom du client final n'est pas autorisée.

23.4 À la demande d'ALSO, le revendeur fournira immédiatement à ALSO la documentation mentionnée au paragraphe 1.1.

## **24. Responsabilité et indemnisation**

24.1 Si le revendeur ne remplit pas entièrement ses obligations en vertu des paragraphes 1.1 à 1.4, il sera redevable à ALSO de tous les coûts et dommages causés à ALSO en conséquence de cette non-conformité.

24.2 Le revendeur doit indemniser et exempter ALSO de toute réclamation tierce, existante ou présumée, et des dépenses raisonnables en rapport avec de telles réclamations résultant du non-respect de ses obligations en vertu des paragraphes 1.1 à 1.4.

24.3 L'étendue de la responsabilité en vertu de la clause 2.1. et le montant de l'indemnisation en vertu de la clause 2.2. sont illimités.

Pour le revendeur :

Lieu :

Date :

---

Nom :

Fonction :